



COMMUNIQUÉ

Le diktat de Moutier prend fin

L'UDC Jura bernois a pris acte avec satisfaction de l'acceptation d'hier de la motion demandant que les votes des communes du Jura bernois au sujet de leur appartenance cantonale aient lieu le même jour.

Cette proposition est frappée au coin du bon sens et permet d'éviter qu'une commune ne dicte ou n'influence le vote d'une autre. Rappelons que des votes institutionnels tels que des fusions de communes sont aussi toujours organisés le même jour, précisément pour permettre, mais aussi inciter chaque corps électoral à se faire sa propre opinion en toute liberté, sans lorgner sur l'avis de la commune voisine.

Avec cette motion, le Grand Conseil met fin au diktat de Moutier. En effet, jusqu'ici les autorités de la cité prévôtise ont pu dicter toutes leurs revendications procédurales sur le vote communaliste en comptant sur le Conseiller d'Etat Perrenoud, prompt à reprendre servilement toutes les exigences de son allié Maxime Zuber.

Quand bien même le vote aurait lieu le même jour, il pourra être tenu compte du vœu des « petites » communes de faire dépendre leur appartenance cantonale du choix de Moutier, par exemple avec une question subsidiaire ou complémentaire. Leur autonomie et le libre choix du corps électoral ne sont donc aucunement remis en cause, pas plus qu'à Moutier, qui aurait de toute manière voté en premier et seule en cas de vote en cascade.

L'UDC Jura bernois poursuivra son engagement en commission et en plénum du Grand Conseil pour que les votes communalistes soient dotés de modalités permettant de respecter l'unité du Jura bernois. Il n'est peut être pas inutile de rappeler que la région toute entière est concernée par ces votes et en quelque sorte prise en otage par 2008, 110 et 65 personnes, soit les 2183 ayants droit qui ont voté oui le 24 novembre 2013 à Moutier, Belprahon et Grandval.

UDC Jura bernois

10 juin 2015

www.udcjb.ch